AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1906
FR0000053514-FS0733

10 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PRODUITS CHIMIQUES AUXILIAIRES ET DE SYNTHESE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 décembre 2013, la société Adroit Private Equity AG[1] (General Guisan-Quai 40, CH-8022 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 décembre 2013, le seuil de 5% du capital de la société PCAS et détenir 713 159 actions PCAS représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et 3,81% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la cession d'actions PCAS sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Swiss Life AG, elle-même contrôlée par Swiss Life Holding AG.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 112 225 actions représentant 18 694 600 droits de vote en application de l'article du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.